Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



DEPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNE DE SAINT VIT 25410 SAINT-VIT

ARRONDISSEMENT DE BESANCON

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal

Séance du mois d'avril

CANTON DE SAINT VIT

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril à 20h 30 minutes

Date de convocation :

Président: Anne BIHR, 1ère adjointe au Maire

08 avril 2022

Secrétaire: Laurence CORNIER, adjointe au Maire

Date d'affichage :

20 avril 2022

Nombre de conseillers

en exercice : 26

Etaient présents: Pascal ROUTHIER (en visioconférence), Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Arnaud BOVIGNY, Martine

COMPANT, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Nathalie MULENET, Jean-Louis MONTRICHARD, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Stéphane PRETRE, Edith REBILLET, Jean-Luc

REMOND, Laurent THIRIOT, Arnaud VERDENET,

N°2022-04-029

Objet de la délibération : REMOND, Laurent Jeannine VIENNET.

Adhésion au Conseil d'Architecture,

d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), Absents excusés: Réjane SIZINE

Procurations:

Sophie CHARRIERE à Laurence CORNIER

Valérie BORDY à Arnaud BOVIGNY Carlos FONTINAH à Dominique NICOLIN

Résultat du vote

Pour: 25 Contre: 0 Abstention: 0 Le quorum étant atteint, Madame l'Adjointe au Maire ouvre la séance à 20

heures 30 minutes, l'assemblée peut délibérer valablement.

Nombres de conseillers :

En exercice : 26 Présents : 22 Représentés : 3 Absents : 1 En ouverture de séance, Madame l'Adjointe au Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 29 mars 2022. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu

est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) assure ses missions de service aux collectivités, particuliers et l'ensemble des partenaires. Depuis sa création en 2013, il conseille, sensibilise, informe et forme.

L'adhésion au CAUE permet notamment de pouvoir bénéficier gratuitement des services de leurs architectes, urbanistes, paysagistes et documentalistes. Ces derniers peuvent apporter une aide pour les projets de bâtiments, espaces publics, urbanisme opérationnel et de territoire.

Il est disponible également pour accompagner les concitoyens dans leurs projets de construction, de rénovation, d'extension ou d'aménagement de parcelle, en les recevant dans leurs permanences réparties sur le département du Doubs. Il sensibilise les habitants par

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



ID: 025-212505275-20220414-2022_04_029-DE

l'organisation d'ateliers, de visites, de conférences et d'actions culturelles de formes diverses et les scolaires par des actions pédagogiques adaptées aux niveaux des élèves. Il rend accessible leur fond documentaire et leurs bases de connaissances numériques.

Le montant de la cotisation 2022 est de 380 euros pour les communes entre 2 000 et 4 999 habitants)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acter l'adhésion de la commune au CAUE.

Pour 25 Contre: 0 Abstention: 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

